



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Vœu du Conseil Municipal du 23 octobre 2024

N°2024/2

VŒU RELATIF A L'ABANDON DU PROJET DE POLE NUMERIQUE ET A LA REALISATION D'UN PARC ARBORE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE MERCREDI VINT TROIS OCTOBRE A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOECHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER

ABSENTS REPRESENTÉS :

Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN
Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER
Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER
Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ
Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND
Mathilde BORNE représentée par Jacques BURGUIERE
Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER
Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Vœu du Conseil Municipal du 23 octobre 2024**N°2024/2****VŒU RELATIF A L'ABANDON DU PROJET DE POLE NUMERIQUE ET A LA REALISATION D'UN PARC ARBORE**

Monsieur Richard CORVAISER, Conseiller Municipal, expose :

Considérant que l'espace vert situé à côté du collège Frédéric Bazille a déjà été réduit par la construction d'un parking ;

Considérant que le projet de construction d'un bâtiment destiné à un Pôle Numérique va encore diminuer les espaces verts accessibles aux Castelnaudviens ;

Considérant que ce projet entraînera l'imperméabilisation de plusieurs milliers de mètres carrés supplémentaires à travers la construction du bâtiment, des voies d'accès et des parkings, aggravant ainsi les problèmes environnementaux et d'écoulement des eaux ;

Considérant que ce projet de Pôle Numérique, incluant des salles de formation, un FabLab, des espaces de coworking, un studio de captation et d'enregistrement, un espace snack et même un rooftop, ne répond pas aux priorités actuelles de notre commune ;

Considérant que si ces besoins étaient réellement avérés, ils pourraient être satisfaits par d'autres porteurs de projets et des alternatives sont déjà disponibles à Castelnau-le-Lez, comme l'utilisation de locaux vacants sur l'avenue de l'Europe, évitant ainsi la construction d'un nouveau bâtiment ;

Considérant les conséquences hydrauliques de ce projet, notamment son impact potentiel sur les risques d'inondation et la gestion des eaux pluviales ;

Considérant que ce projet rencontre une opposition forte de la part des habitants et des riverains ;

En conséquence, le Conseil Municipal de Castelnau-le-Lez émet le vœu suivant :

1. Que la ville de Castelnau-le-Lez abandonne le projet de construction du Pôle Numérique afin de préserver les espaces verts restants autour du collège Frédéric Bazille.

2. Que la ville de Castelnau-le-Lez engage une concertation citoyenne en vue de créer un parc arboré inspiré des œuvres de Frédéric Bazille. Ce parc deviendrait un îlot de fraîcheur, un lieu de promenade, de jeu, de détente et de contemplation pour tous les habitants. Ce projet permettrait de créer un lien entre nature et culture au service des générations actuelles et futures.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le vœu

La proposition est rejetée à la majorité

Pour : 11 (François BROTHIER, Fabien GUTIERREZ, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER représentée par Hugues FERRAND, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Jacques BURGUIERE, Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER)

Abstention : 1 (Jean KOEHLIN)

Contre : 23 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER représenté par Isabelle SERAN, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN représentée par Nathalie MARLIER, Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 23 OCTOBRE 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE